

LISTE DE JUGEMENTS ACCABLANTS CONTRE LA DPJ ET SES COMPLICES

Voici une liste de jugements blâmant sévèrement les DPJ à la grandeur du Québec pour divers motifs, à majorité pour non respect de la Loi, des Droits des Enfants et des ORDONNANCES de Protection.

J'ai fait cette recherche là en 2005, avec quelques ajouts par la suite. Si vous en avez d'autres ajoutez les dans le fil de discussion, et je les ajouterai à cette liste lorsque j'en aurai la Chance.

De grâce si vous partagez ou si vous nous servez de cette liste donnez la source, en prenant en considération que ce sont des heures et des heures de travail que La Fondation des VingtCœurs pour Enfants vous offre GRATUITEMENT.

Merci Infiniment pour les Enfants qui ont besoin de nous tous pour leur PROTECTION contre ceux qui les protègent.

Ritchie Bee, en mon nom personnel et au nom de La Fondation des VingtCœurs pour Enfants



(Dernière mise à jour le 2 mai 2022)

De MONTRÉAL (525), j'ai mentionné sept jugements : celui du juge Saulnier, de la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse), Dans la situation de N.(P.-L.), en 2002; celui de la juge Demers, de la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse), dans l'affaire F.J.R.-G., Re, en 2004; celui de la juge Godin, de la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse), dans l'affaire L.-M. B.-T., Re, en 2004; trois de la juge Beauchemin, de la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse), dans l'affaire D. D. P., Re, en 2004; dans l'affaire V. F., Re, en 2005; et dans l'affaire V. E., Re, en 2005; celui du juge Denis, de la Cour supérieure, dans l'affaire Potvin c. A.M., en 2006;

Dans la situation de N.(P.-L.), 2002

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2002/2002qccq16119.html>

F.J.R.-G., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq49221.html>

L.-M. B.-T., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq40287.html>

D. D. P., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq41590.html>

V. F., Re, 2005

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2005/2005qccq60797.html>

V. E., Re, 2005

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2005/2005qccq60794.html>

*Potvin c. A.M., 2006

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccs/2006/2006qccs669.html>

De QUÉBEC (200), j'ai mentionné onze jugements : deux de la juge Bergeron, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), Dans la situation de B.-A.(D.), en 2002; et dans l'affaire G. M., Re, en 2004; sept de la juge Rondeau, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), dans l'affaire D. S., Re, en 2004; Dans la situation de S. (N.), en 2002; dans l'affaire J.G., Re, en 2005; dans l'affaire A.C., Re, en 2004; Dans la situation de L.(A.), en 2002; dans l'affaire K. F.-L., Re, en 2004; et dans l'affaire D. V., Re, en 2003; celui du juge Bouchard, de la Cour supérieure (Chambre de la famille), D. B. c. C. Bo., en 2004; celui des juges Thibault, Rochette et Robert, de la Cour d'appel, dans l'affaire R.-J. L., Re, en 2004;

Dans la situation de B.-A.(D.), 2002

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2002/2002qccq28828.html>

G. M., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq34732.html>

D. S., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq42065.html>

Dans la situation de S.(N.), 2002

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2002/2002qccq29138.html>

J.G., Re, 2005

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2005/2005qccq65728.html>

A.C., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq40210.html>

Dans la situation de L.(A.), 2002

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2002/2002qccq29305.html>

K. F.-L., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq42072.html>

D. V., Re, 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq33107.html>

D. B. c. C. Bo., 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccs/2004/2004qccs16180.html>

R.-J. L., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qcca/2004/2004qcca10433.html>

De TROIS-RIVIÈRES (400), j'ai mentionné cinq jugements du juge Rioux, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), dans l'affaire L.-M. L., Re, en 2004; dans l'affaire M.-E. A., Re, en 2003; Dans la situation de L.(V.), en 2003; Dans la situation de L.(V.), en 2003; dans l'affaire M. G.-F., Re, en 2003; et Dans la situation de P.(K.), en 2002;

M.-E. A., Re, 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq31338.html>

L.-M. L., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq48810.html>

Dans la situation de L.(V.), 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq21184.html>

M. G.-F., Re, 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq28180.html>

Dans la situation de P.(K.), 2002

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2002/2002qccq29630.html>

De SHAWINIGAN (410), j'ai mentionné quatre jugements : trois du juge Rioux, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), dans l'affaire T. M.-L., Re, en 2005;), Dans la situation de B.(C.), en 2002; et dans l'affaire K. C., Re, en 2001; celui du juge Cousineau, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), dans l'affaire S. (M.) (Re), en 2001;

T. M.-L., Re, 2005

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2005/2005qccq53605.html>

Dans la situation de B.(C.), 2002

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2002/2002qccq21752.html>

K. C., Re, 2001

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2001/2001qccq1187.html>

S. (M.) (Re), 2001

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2001/2001qccq43.html>

De VICTORIAVILLE (415), j'ai mentionné cinq jugements du juge Rioux, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse); Dans la situation de D.-R.(C.), en 2002; Dans la situation de C.-D.(F.), en 2002; dans l'affaire V. C., Re, en 2004; Dans la situation de G.(S.), en 2003; et dans l'affaire V.C., Re, en 2005;

Dans la situation de D.-R.(C.), 2002

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2002/2002qccq21632.html>

Dans la situation de C.-D.(F.), 2002

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2002/2002qccq21629.html>

V. C., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq52859.html>

Dans la situation de G.(S.), 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq23042.html>

V.C., Re, 2005

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2005/2005qccq62206.html>

De DRUMMONDVILLE (405), j'ai mentionné sept jugements, celui du juge André Prévost, de la Cour supérieure, dans l'affaire M.M. c. S.B.T. en 2005; six jugements du juge DuBois, de la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse), dans l'affaire G. (J.-P.) (Re), en 2000; dans l'affaire J. H., Re, en 2005; dans l'affaire A. L., Re, en 2004; dans l'affaire J.G., Re, en 2005; Dans la situation de P.(J.), en 2003; et Dans la situation de L.-G.(A.), en 2003;

M.M. c. S.B.T., 2005

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccs/2005/2005qccs61915.html>

G. (J.-P.) (Re), 2000

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2000/2000qccq585.html>

J. H., Re, 2005

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2005/2005qccq53667.html>

A. L., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq36539.html>

J.G., Re, 2005

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2005/2005qccq62367.html>

Dans la situation de P.(J.), 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq10928.html>

Dans la situation de L.-G.(A.), 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq10921.html>

De SAINT-HYACINTHE (750), j'ai mentionné un jugement : celui de la juge Primeau, de la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse), dans l'affaire C. B., Re, en 2004;

C. B., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq36532.html>

De COWANSVILLE (455), j'ai mentionné un jugement : celui du juge Durand, de la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse), dans l'affaire J.J., Re, en 2005;

J.J., Re, 2005

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2005/2005qccq63897.html>

De THETFORD-MINES (235), j'ai mentionné un jugement : celui du juge Sirois, de la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse), dans l'affaire J.-P. B., Re, en 2004;

J.-P. B., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq35052.html>

De SEPT-ILES (650), j'ai mentionné un jugement : celui du juge Parent, de la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse), Dans la situation de A.-F.(M.-S.), en 2003;

Dans la situation de A.-F.(M.-S.), 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq17300.html>

De RIMOUSKI (125), j'ai mentionné deux jugements du juge Ringuet, de la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse), dans l'affaire Québec (D.p.j.) c. H. (R.), en 2001; et dans l'affaire C. R., Re, en 2003;

Québec (D.p.j.) c. H. (R.), 2001

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2001/2001qccq857.html>

C. R., Re, 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq32401.html>

De RIVIÈRE-DU-LOUP (250), j'ai mentionné quatre jugements : celui du juge Sirois, de la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse), Dans la situation de B.(C.), en 2002; celui du juge Gendron, de la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse), dans l'affaire R. B. c. Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent, en 2005; deux du juge Gagnon, de la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse), dans l'affaire J. D., Re, en 2005; et dans l'affaire C. B., Re, en 2004;

Dans la situation de B.(C.), 2002

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2002/2002qccq22710.html>

R. B. c. Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent, 2005

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2005/2005qccq10118.html>

J. D., Re, 2005

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2005/2005qccq57560.html>

C. B., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq38851.html>

De ROBERVAL (155), j'ai mentionné un jugement : celui du juge Duchesne, de la Cour supérieure (D.p.j. en appel), dans l'affaire A.C., Re, en 2005;
A.C., Re, 2005

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccs/2005/2005qccs60283.html>

De CHICOUTIMI (150), j'ai mentionné un jugement : celui du juge Gagnon, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), Dans la situation de W.(A.-J.), en 2002;

Dans la situation de W.(A.-J.), 2002

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2002/2002qccq13057.html>

De SHERBROOKE (450), j'ai mentionné dix jugements : sept du juge DuBois, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), dans l'affaire C. G.-P., Re, en 2004; dans l'affaire K. L.-P., Re, en 2003; dans l'affaire A. D., Re, en 2003; dans l'affaire S. L.-S., Re, en 2004; dans l'affaire J. S.-D., Re, en 2004; dans l'affaire C. B., Re, en 2004; et dans l'affaire C. G.-P., Re, en 2004; deux du juge Durand, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), dans l'affaire J. D. C., Re, en 2003; et dans l'affaire J.-C. C., Re, en 2003; celui du Comité d'enquête du Conseil de la magistrature, dans l'affaire Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse c. DuBois, en 2005;

C. G.-P., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq36647.html>

K. L.-P., Re, 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq27206.html>

A. D., Re, 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq31107.html>

S. L.-S., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq36492.html>

J. S.-D., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq43058.html>

C. B., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq47703.html>

C. G.-P., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq36647.html>

J. D. C., Re, 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq28949.html>

J.-C. C., Re, 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq34478.html>

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse c.

DuBois, 2005

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccmq/2005/2005qccmq10003.html>

De GRAMBY (460), j'ai mentionné un jugement : celui de la juge Denis, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), dans l'affaire S. C., Re, en 2003;

S. C., Re, 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq28098.html>

De ST-JEAN D'IBERVILLE (755), j'ai mentionné un jugement : celui du juge Crête, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), Dans la situation de B.(K.), en 2003;

Dans la situation de B.(K.), 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq12937.html>

De TERREBONNE (700), j'ai mentionné un jugement : celui de la juge Prévost, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), dans l'affaire L.-H. (S.) (Re), en 2000;

L.-H. (S.) (Re), 2000

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2000/2000qccq827.html>

De ST-JÉROME (700), j'ai mentionné un jugement : celui de la juge Maillet, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), dans l'affaire É. M., Re, en 2004;

É.M., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq37368.html>

De LAVAL (540), j'ai mentionné deux jugements : celui de la juge Garneau-Fournier, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse),

dans l'affaire M. D., Re, en 2004, celui du juge Fraiberg, de la Cour supérieure, dans l'affaire K.L.D., Re, en 2005;

M.D., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq40694.html>

K.L.D., Re, 2005

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccs/2005/2005qccs60570.html>

De CHIBOUGAMAU (170), j'ai mentionné deux jugements du juge Gagnon, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), Dans la situation de S.B.(K.), en 2003; et Dans la situation de G.(S.), en 2003; Dans la situation de S.B.(K.), 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq19555.html>

Dans la situation de G.(S.), 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq19464.html>

De VAL-D'OR (605), j'ai mentionné quatre jugements : deux du juge Bédard, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), Dans la situation de S.(S.), en 2002; et Dans la situation de G.(Y.), en 2002; deux de la juge Leduc, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), dans l'affaire M. P., Re, en 2004; et Dans la situation de J.P.(M.), en 2001;

Dans la situation de S.(S.), 2002

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2002/2002qccq13077.html>

Dans la situation de G.(Y.), 2002

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2002/2002qccq20266.html>

M. P., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq49130.html>

Dans la situation de J.P.(M.), 2001

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2001/2001qccq12583.html>

De ROUYN-NORANDA (600), j'ai mentionné deux jugements : celui du juge Gendron, de la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse), dans l'affaire S. N., Re, en 2005; celui du juge Bédard, de la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse), dans l'affaire Ci (T.) (Re), en 2000; S. N., Re, 2005

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2005/2005qccq56642.html>

Ci (T.) (Re), 2000

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2000/2000qccq457.html>

De AMOS (605), j'ai mentionné huit jugements : cinq de la juge Leduc, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), dans l'affaire L. G., Re, en 2003; Dans la situation de M. G., en 2003; dans l'affaire J. W., Re, en 2003; Dans la situation de L.(K.), en 2002; et Dans la situation de G.(M.), en 2002; celui du juge Bédard, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), dans l'affaire J. C., Re, en 2004; deux du juge Bonin, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), Dans la situation de L. (C.), en 1999; et dans l'affaire A. H., Re, en 2004; L. G., Re, 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq31363.html>

Dans la situation de M. G., 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq23625.html>

J. W., Re, 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq31680.html>

Dans la situation de L.(K.), 2002

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2002/2002qccq23245.html>

Dans la situation de G.(M.), 2002

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2002/2002qccq20267.html>

J. C., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq32917.html>

Dans la situation de L. (C.), 1999

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/1999/1999qccq10009.html>

A. H., Re, 2004

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2004/2004qccq37261.html>

De VILLE-MARIE (610), j'ai mentionné un jugement : celui du juge Laflamme, de la Cour du Québec (Chambre de la Jeunesse), dans l'affaire M. S., Re, en 2003;

M. S., Re, 2003

<http://www.canlii.org/qc/jug/qccq/2003/2003qccq28773.html>

Jugements et autres documents inclassables

Jugement du juge Jean Pierre Senécal, de la Cour Supérieure, blâmant sévèrement TROIS juges de la Chambre de la jeunesse pour avoir rendu des ordonnances ILLÉGALES, dans l'affaire de l'enfant : X (né le [...] 2000), en 2008 :

<https://www.canlii.org/.../2008/2008qccs197/2008qccs197.html>